

# Certification intermédiaire

- Modalités d'évaluation de l'enseignement général  
BO n°31 du 27 Août 2009 – articles 5 et 6
- Modalités d'attribution de la qualification L. V. E.  
BO n°2 du 14 janvier 2010 – deux annexes
- Modification de l'annexe 1, fiche profil du candidat  
BO n°31 du 2 septembre 2010

# Qui? Quand ? Comment?

- Dès la session 2011, au choix du candidat lors de l'inscription au diplôme intermédiaire
- Positionnement, sans épreuves spécifiques, au regard des 5 activités langagières du CECRL sous la responsabilité du professeur
- Attestation matérialisée par l'annexe « profil », indépendante d'un niveau d'exigibilité
- Sans note chiffrée